Xynthia, 5 ans aprÃ"s : Quelles actions de l'État ?

Dossier de

de /> la rédaction de H2o April 2015

Les

événements dramatiques survenus le 27 février 2010 lors du passage de la tempête Xynthia sur une partie de la façade Atlantique ont mis en évidence la nécessité de renforcer la politique de prévention des risques de submersions rapides. Cinq ans aprÃ"s, le ministÃ"re dresse un bilan des actions qui ont été menées en publiant un document détaillant les principales mesures engagées.

Pour répondre à l'urgence

d'augmenter la sécurité des populations dans les zones inondables, l'État mà ne d'ici 2016, à travers le Plan national Submersions Rapides (PSR), 80 actions opérationnelles contribuant à la maîtrise de l'urbanisation et l'adaptation du bâti existant, à l'amélioration de la connaissance des aléas et des systà mes de surveillance ou de prévision, de vigilance et d'alerte, à la fiabilité des ouvrages et des systà mes de protection et à l'amélioration de la résilience des populations. Ce sont 1 200 kilomà tres de renforcement de digues qui sont prévus notamment par ce plan avec 500 millions d'euros d'aide de l'État.

Ces

actions, dont 17 sont d'ores et déjà mises en œuvre, ont suscité une dynamique nouvelle, qui a notamment conduit de nombreuses collectivités à porter des programmes d'action de prévention des inondations (PAPI). 96 PAPI et projets d'endiguements hors PAPI (dits "PSR") sont ainsi labellisés à ce jour représentant 1,25 milliard d'euros au total dont 495 millions d'euros d'aides de l'État, qui retiennent notamment le renforcement de 452 kilomÃ"tres de digues.

Depuis cinq ans, l'État a mené plusieurs actions au plan national qui sont venues compléter la mise en œuvre des PAPI portée par les collectivités territoriales, et notamment :

Amélioration de l'éducation aux risques, de l'information et de la préparation des populations à l'inondation. Le portail Géorisques, ouvert en juillet 2014, permet à chacun de voir la situation de sa maison face aux risques, notamment d'inondation. Pour les personnes situées dans les secteurs les plus à risque, la préparation à l'inondation consiste notamment à s'équiper à l'avance de kits d'attente des secours, à prendre connaissance des mesures prévues par le plan communal de sauvegarde de sa commune, et à participer aux exercices réguliers.

Mise en place par Météo France d'une vigilance spécifique météo "vagues submersions", opérationnelle depuis octobre 2011 sur l'ensemble du littoral de métropole.Â

Extension

du dispositif de vigilance "crues" dont la marque a été lancée par SégolÃ"ne Royal le 23 février 2015. Ce dispositif assure actuellement la surveillance du réseau hydrographique métropolitain sur 21 720 kilomÃ"tres de cours d'eau, concernant 75 % de la population vivant en zone inondable.

Création de la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (dite "GEMAPI"). Elle est confiée en base aux communes et à leurs établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI) et permettra notamment d'assurer la gestion pérenne des ouvrages de protection par des maîtres d'ouvrage compétents. Elle entre en vigueur le 1er janvier 2016.

AccéIération des plans de prévention des risques littoraux. 303 communes littorales de la métropole ont été identifiées comme présentant des risques littoraux particuliers, justifiant qu'un plan de prévention des risques y soit établi en priorité.

Adaptation

de l'aménagement, de l'urbanisme et de la construction aux inondations, notamment à travers l'organisation en 2013 et 2014 de cinq ateliers "Territoires en mutation exposés à un risque" puis en 2015 d'un Grand Prix d'aménagement sur le thà me "Comment mieux bâtir en terrains inondables constructibles".

En Charente-Maritime et

Vendée, 25 programmes d'action et projets d'endiguement ont été ©laborés et couvrent l'intégralité des territoires les plus durement touchés par Xynthia, pour un investissement total de 252 millions d'euros auquel l'Á‰tat contribue à hauteur de 93 millions d'euros. Ces projets prévoient le renforcement de 224 kilomà "tres de digues. La délocalisation des biens construits dans les zones non protégeables les plus dangereuses est en cours (1 162 biens acquis pour 1 667 concernés) tandis que des projets de requalification, adaptée au risque, de ces espaces sont étudiés par les collectivités et l'État.

L'augmentation de la

sécurité des populations est un objectif fort, réaffirmé par la stratégie nationale de gestion des risques inondations adoptée par le Gouvernement le 7 octobre 2014. Avec cette stratégie, la France se dote pour la premià re fois d'une approche globale et intégrée de la gestion des inondations, qui mobilise tous les acteurs et doit permettre d'anticiper les risques sur tous les territoires, et plus seulement ceux déjà sinistrés.

Le bilan des actions de l'État au 2 mars 2015